

CONSEIL DE LABORATOIRE M.I.L. DU 23 octobre 2018

PROCÈS-VERBAL

Présents	Représentés	Absents
<p>Collège A – Enseignants : Augustin AYNES Alain DESRAYAUD Simon GILBERT Anastasia ILIOPOULOU Alexandre MAITROT DE LA MOTTE Gérard TEBOUL Stéphane DE LA ROSA</p> <p>Collège B – Personnels BIATSS</p> <p>Johan MENICHETTI</p> <p>Collège C – Doctorants</p> <p>Danielle ROJAS</p>		<p>Paul GROSSER Nathalie PETERKA Christine POMMEL Marie-Alice CHARDEAUX Claire MARZO Pierre de MONTALIVET</p>

La réunion du Conseil de Laboratoire de l'Equipe de recherche *Marchés, Institutions, Libertés* débute à 10h10 sous la présidence du Professeur Simon GILBERT.

En préambule, le Professeur Simon GILBERT se félicite du bilan de l'Equipe *Marchés, Institutions, Libertés* pour l'année 2018. Il insiste notamment sur le fait que plusieurs doctorants ont été associés aux réalisations de l'Equipe. Il rappelle ensuite aux membres présents que la visite du comité d'experts de l'HCERES aura lieu entre le 11 et le 15 mars 2019, et annonce que ce comité sera majoritairement composé de publicistes. Il indique avoir été interrogé sur le mode d'évaluation auquel l'Equipe MIL

souhaitait être soumis. Sur sa proposition, le Conseil de laboratoire se prononce en faveur d'une évaluation globale, en lieu et place d'une évaluation par axe de recherche.

1. – Election du prochain directeur(trice) de l'Equipe Marchés, Institutions, Libertés

Le Professeur Simon GILBERT informe les membres du Conseil de la candidature du Professeur Stéphane DE LA ROSA aux fonctions de directeur de l'Equipe de recherche, et invite ce dernier à prendre la parole.

Après avoir présenté son parcours académique et ses précédentes réalisations à la direction d'une composante de l'Université de Valenciennes, le Professeur Stéphane DE LA ROSA expose les orientations de l'action qu'il souhaite mener à la tête de l'Equipe *Marchés, Institutions, Libertés*.

L'évaluation prochaine de l'Equipe de recherche par l'HCERES sera tout d'abord l'occasion de défendre et de valoriser l'activité scientifique individuelle et collective de ses membres. Elle doit, par ailleurs, s'effectuer parallèlement à l'accréditation des Masters, de façon à consolider leur adossement à la recherche.

A court terme, l'Equipe MIL pourrait se donner pour objectif de clarifier sa gouvernance. Dans cette perspective, le Professeur Stéphane DE LA ROSA évoque la possibilité de modifier la structure de l'Equipe, pour mieux affirmer l'identité de la recherche en droit privé, et préparer l'accréditation future du laboratoire PEPS.

A moyen terme, il importe de renforcer le sentiment d'appartenance des membres de l'Equipe MIL à une même communauté scientifique. A ce titre, sont successivement abordées la création d'un logo de l'Equipe, l'amélioration du site internet (mise en ligne d'informations, d'extraits vidéo des manifestations scientifiques, et de documents de travail), et la multiplication d'événements fédératifs, comme, par exemple, l'organisation de deux grandes journées de recherche annuelles, ou encore l'institutionnalisation de séminaires doctoraux.

En 2019, la refonte du projet ANR consacré à l'économie collaborative sera le moyen de conforter le rayonnement scientifique de l'Equipe MIL. A plus long terme, son développement nécessitera la recherche de financements complémentaires aux dotations de l'Université.

Interrogé par Danielle ROJAS sur les modalités d'organisation des futurs séminaires doctoraux, le Professeur Stéphane DE LA ROSA indique que ces manifestations périodiques devront être conçues en lien avec l'Ecole Doctorale, selon deux formules : la première, dédiée au maniement et à la compréhension des concepts propres à la recherche en droit ; la seconde, consacrée à la présentation des recherches doctorales des intervenants.

A l'issue de la discussion, le Professeur Stéphane DE LA ROSA est élu directeur de l'Equipe MIL, à l'unanimité des voix.

2. – Financement de colloques à venir

Après examen de la demande adressée au Professeur Simon GILBERT par le Professeur Bénédicte FRANÇOIS, le Conseil arrête que l'Equipe MIL procédera à la prise en charge des frais générés par l'organisation du colloque intitulé « La mobilité des sociétés dans l'Union européenne, aspects juridiques et fiscaux », qui se déroulera au Sénat le 14 décembre 2018, à hauteur de 5000 euros.

Après examen de la demande adressée au Professeur Simon GILBERT par le Professeur Arnaud DE NANTEUIL, le Conseil arrête que l'Equipe MIL procédera à la prise en charge des frais

générés par la traduction d'un manuel de droit international de l'investissement, à hauteur de 3300 euros.

Le Conseil de laboratoire renouvelle son accord pour la participation de l'Equipe MIL aux frais générés par le colloque annuel de l'Association du Master de Droit Fiscal, à hauteur de 800 euros. Il rappelle que cette participation doit être engagée avant la clôture de l'exercice budgétaire 2018, sur présentation des pièces justificatives correspondantes.

Le Conseil de laboratoire donne son accord de principe pour la commande de listes d'ouvrages en droit privé, en droit public et en histoire du droit, sous réserve de leur validation préalable par le directeur et les directeurs adjoints.

Johan MENICETTI porte à la connaissance des membres du Conseil une demande d'aide financière établie par Madame NGEA AGBOR EDWARDS, relative à un voyage au Togo effectué dans le cadre de sa recherche doctorale.

Le Professeur Simon GILBERT indique qu'un avis négatif avait été notifié à Madame NGEA AGBOR EDWARDS au cours de la précédente année universitaire. Il souligne le décalage existant entre le montant des dépenses présentées au Conseil de laboratoire, et le manque de précision ressortant de la demande de financement.

Sur l'initiative de Danielle ROJAS, une discussion s'engage sur les informations relatives à la constitution des demandes de financement qu'il conviendrait de communiquer aux doctorants. Un accord se dégage sur la nécessité d'étayer les dossiers accompagnant des demandes de financements conséquents.

3. – Questions diverses

Le Professeur Simon GILBERT attire l'attention des membres du Conseil sur l'importance qu'il conviendrait d'accorder, dans les mois à venir, à la mise en place d'une formation doctorale consacrée à la déontologie de la recherche. Il suggère que l'Equipe MIL procède à la nomination d'un comité chargé de réfléchir à cette question.

Il rappelle, par ailleurs, l'accord de principe qu'avait suscité l'organisation d'ateliers doctoraux, lors de la précédente réunion du Conseil.

Après épuisement des débats, la séance est levée à 11h35.



S. de Le Ron

En Faculté, le 23 octobre 2018